



PRÉFET DU VAR

DIRECTION DE LA SÉCURITÉ DE L'AVIATION CIVILE SUD-EST

AVIS DE DÉPÔT
PLAN DE SERVITUDES AÉRONAUTIQUES DE DÉGAGEMENT
DE L'AÉRODROME DU CASTELLET

Le plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome du Castellet a été approuvé par arrêté ministériel NOR : *TRAA1724659A* du 18 septembre 2017. Il a été publié au *Journal officiel* de la République française le 12 octobre 2017.

Ce plan est déposé pour être tenu à la disposition du public, pendant les jours et aux heures d'ouverture des bureaux, dans les mairies suivantes :

Dans le département du Var : Evenos, La Cadière-d'Azur, Le Beausset, Le Castellet, Riboux, Signes.

Dans le département des Bouches-du-Rhône : Cuges-les-Pins.

Il est également consultable en ligne sur le site internet Géoportail, en recherchant la donnée « PSA » à l'adresse suivante : <http://www.geoportail.gouv.fr/>

Le préfet.

Pour le Préfet et par délégation,
le secrétaire général,
Serge JACOB